



Du menhir ... au château

www.malvesenminervois.fr

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**

LE MOT DU MAIRE

Malvoises, Malvois,

Aujourd'hui je me dois de vous informer de ma décision relative à la conduite des affaires communales en Mars 2020. En effet des élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2020 et il conviendra que vous choisissiez les femmes et les hommes qui géreront pour la période 2020/2026.

Elu conseiller municipal en 1989, adjoint en 1995 et Maire depuis 1996 j'ai plus de 30 ans au service de la commune et de la population.

Par ailleurs, j'ai assumé les fonctions de Président de la Communauté de communes du Minervois au Cabardès pendant 11 ans avec comme principales réalisations la maison de retraite située à Villalier, la crèche de Villegailhenc, le relais d'assistantes Maternelles à Malves, le confortement du centre de loisirs de Conques.

Depuis 2013 j'exerce des fonctions de Vice Président de l'Agglo dans des domaines moins médiatisés (Patrimoine et Personnel).

Tout au long de ces années, j'ai essayé de gérer au mieux les affaires communales avec les différentes équipes (conseillers et employés) que je tiens à remercier aujourd'hui.

En 1975 Malves était un village de 320 habitants avec des moyens financiers très faibles et doté de très peu d'équipements.

Le développement de l'urbanisation, même si il a été modéré, a conduit les différentes équipes municipales à mener de nombreuses réalisations et créer de nouveaux services. Aujourd'hui avec 865 habitants Malves possède des structures et des services comparables à des communes de la même importance.

Sans revenir sur un bilan de mandat qui sera fait en temps voulu, il est possible de citer les grands axes de développement :

- la modernisation très couteuse des réseaux, électriques, d'adduction d'eau et d'assainissement
- la construction de bâtiments scolaires efficients avec les services associés, cantine et garderie, dotés des matériels informatique les plus performants
- une salle polyvalente et des locaux associatifs pouvant accueillir des événements collectifs ou des festivités plus personnelles,
- la création du stade à l'initiative de bénévoles mais financée par la commune
- la modernisation et l'accessibilité des bâtiments communaux, mairie, ateliers, l'agence postale communale
- la conservation du Patrimoine communal: le Château, l'Église et l'aménagement de l'aire du Menhir.

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**



J'ai pu trouver auprès de nos différents partenaires, Conseil départemental, État et Région, les aides nécessaires à ce développement.

Ainsi la situation budgétaire est saine malgré des capacités financières limitées, de plus la pression fiscale a été maîtrisée.

Concernant la vie du village, j'ai souhaité que les associations vivent en leur donnant les moyens tant financiers que matériels pour l'exercice de leurs activités. Elles permettent de maintenir un lien social indispensable à notre cohésion.

D'autres chantiers seront nécessaires dans l'avenir :

- l'aménagement du Parc «Andréoletti», pour l'accueil de personnes âgées et de jeunes couples sur un projet mené dans la concertation en évitant les amalgames et les contre-vérités
- l'amélioration et la création d'un réseau pluvial pour limiter les dégâts lors des inondations
- l'embellissement du village
- l'aménagement de la traversée de la commune
- la reprise du dossier château dans la cadre de la mission Stéphane BERN pour laquelle notre dossier retenu au niveau régional a échoué de peu au niveau national en 2019.

Aujourd'hui, de nombreuses compétences s'exercent dans l'intercommunalité.

Les différents transferts de compétence (traitement des déchets, eau et assainissement etc.), s'ils m'apparaissent économiquement nécessaire, ont amoindri la capacité d'intervention du maire et du conseil municipal. J'espère que la nouvelle phase de développement de l'intercommunalité dans une agglomération consolidée ménagera des espaces et des capacités d'intervention au niveau local.

Quant à moi soucieux des deniers publics, j'ai exercé ces différents mandats avec un souci de droiture et d'intégrité loin des comportements déplacés de certains :

- indemnité de fonction réduite pour le maire et les adjoints, pour diminuer leur impact sur le budget
- transparence dans les relations avec les entreprises

Tout au long de ces années j'ai été également fidèle à mes engagements personnels pour la solidarité, la tolérance, l'écoute, la responsabilité, en privilégiant l'intérêt général aux demandes individuelles tout en respectant les idées de chacun.

Enfin, le rôle d'un maire est intéressant mais très éprouvant. En effet, il est lié au manque de moyens dans nos petites communes pour exercer l'ensemble des responsabilités, ce qui suscite parfois l'incompréhension des habitants.

Aujourd'hui ce rôle retient l'attention: le maire et la commune apparaissant comme garants de l'unité de la nation.

Personnellement, il me semble important que d'autres personnes conduisent les affaires communales, je ne me représenterai donc pas à vos suffrages en Mars 2020.

Je souhaite que les membres du Conseil municipal, qui désirent continuer leur action publique, s'organisent et accueillent des personnes volontaires pour s'engager dans l'action publique avec le souci de l'intérêt collectif.

Quant à moi j'assumerai l'ensemble de ma fonction jusqu'aux élections dans le même état d'esprit que les années précédentes.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

Les cris des enfants retentissent à nouveau dans la cour de l'école. Depuis le 2 septembre les cours ont repris dans un nouvel environnement : une cantine plus grande et deux salles de classe construites durant les 2 mois de vacances. Le suivi des travaux a nécessité une présence quasi quotidienne de l'équipe municipale afin de s'assurer du bon avancement des travaux et du respect des délais.

Les dernières interventions des entreprises et l'aménagement des locaux par le personnel communal et les enseignants se sont déroulés les derniers jours d'août.

Le montant de l'opération est de 387 392 € HT.

Le financement de cette opération est principalement assuré par 305 957 € de subventions qui se décomposent comme suit :

- 154 957 € de l'Etat,
- 21 000 € de la Région,
- 130 000 € du Département.

Le solde sera à répartir entre les trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal : Bagnoles, Malves et Villarzel selon l'accord contracté.

Ainsi à la rentrée, l'ensemble des 136 enfants des trois villages ont pu intégrer les locaux :

- 49 sur le site de Bagnoles,
- 87 sur celui de Malves,

et profiter des meilleures conditions pour leur éducation scolaire.

Bien sûr il reste à aménager la cour mais cela se fera dans les mois qui viennent.

Merci aux entreprises d'avoir respecté un planning très contraignant organisé par les architectes.

Horaires d'ouverture

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**

VOIRIE

Le syndicat intercommunal de cylindrage a commencé à intervenir semaine 38 rue de la Jasse afin de réhabiliter cette voie de circulation.

Il s'agit là de la première étape d'un chantier qui va toucher également les secteurs des chemins de Villepeyroux, celui des Ateliers Municipaux et du Stade, les rues des Parfaits, des Templiers, de Trencavel, des Caves, des Lilas, du Menhir ; les impasses des Mûriers, des Genêts, des Amandiers ; l'avenue des Pins.

L'ensemble de ces opérations est évalué à près de 150 000 € financés en partie par l'intervention de l'Etat, le Conseil départemental et la Région.

RESEAU PLUVIAL

Même si les dommages générés par les inondations d'octobre 2018 sur Malves sont sans commune mesure avec ceux subis par d'autres collectivités, des dégâts dus à l'écoulement inhabituel des eaux pluviales ont été également constatés sur notre commune.

Afin de pouvoir réduire l'impact d'un éventuel renouvellement d'un événement climatique exceptionnel, le Conseil municipal a fait réaliser une étude sur l'aménagement du réseau de collecte des eaux pluviales sur les secteurs concernés. Ce document nous permettra de déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires et engager les travaux dans un proche avenir.

Les travaux envisagés seront présentés aux personnes concernées courant octobre.

La première estimation financière des travaux à réaliser est de 240 000 €.



TRAVAUX FINALISÉS SUR LA COMMUNE

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

Le mur du château:

Lors des inondations un pan de mur du château s'était écroulé rue des Lilas. La société CDS a mené à bien cette restauration dans des conditions difficiles. Comme cela peut être constaté sur place le résultat est une réussite.

L'église:

Moins visible, la toiture du baptistère de l'église montrait des signes de faiblesse depuis les inondations d'octobre 2018. A notre demande, l'entreprise GERKENS a rénové l'ensemble du toit durant le mois d'août.

Réseau électrification:

Début juillet les travaux de renforcement et d'effacement du réseau de distribution ont été réalisés dans le secteur de la rue des Grenaches.

Mur route de Bagnoles:

L'équipe d'insertion du CIAS de Carcassonne Agglo, sous la conduite de Monsieur PALFRAY, a effectué la rénovation d'une partie du mur en pierres de la route de Bagnoles. Là aussi, le résultat est très probant.

INCIDENTS DE L'ÉTÉ

Depuis début juillet, notre environnement est dégradé du fait de certains qui jettent sur le domaine public les déchets de leur soirée : canettes de bières ; sac d'alimentation et autres rebus ...

Outre ce type de dégradation constatées sur les sites de l'école, du foyer et du parc, des dommages ont été perpétrés sur les bâtiments. La commune a dû porter plainte à de nombreuses reprises dont les deux dernières très récemment.

Nous demandons aux adultes de sensibiliser leurs enfants et adolescents d'une part au respect du bien commun et d'autre part, d'attirer leur attention sur le danger que représente jeter des bouteilles de verre, notamment près de l'école et dans le parc, lieu fréquenté par des enfants.

UMPS11 à MALVES

L'UMPS11: Unité Mobile de Premiers Secours de l'Aude est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle intervient principalement en matière de secourisme lors de manifestations.

Cet organisme a établi son siège au 7 rue de la Jasse de notre commune.

Son agrément de sécurité civile lui permet d'organiser des dispositifs de secours lors d'évènement sportif ou culturel.

Toute personne intéressée par les activités de cette associations peut la contacter à l'adresse suivante 11@umps.fr ou se renseigner sur www.facebook.com/UMPS11

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale doit être remplie dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

En contrepartie, la mairie délivrera alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il convient de conserver. Celle-ci sera réclamée pour toute inscription à un examen (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée).

